

4 Politique

Déclaration de politique générale du Premier ministre, chef du gouvernement, Issoze Ngondet (suite)

Suite de la page 3

La demande en eau potable reste elle aussi élevée, qu'il s'agisse des grandes agglomérations urbaines ou des petites communes. Ici, il nous faut non seulement renforcer la production, mais aussi améliorer les capacités de distribution.

Face à ce défi majeur, la préoccupation immédiate de mon Gouvernement est de bien gérer la fin de la concession avec la SEEG/VEOLIA, fixée au 30 juin 2017. Notre souci premier sera de parvenir à une solution qui permette de mieux servir les Gabonais. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Eau et de l'Energie y attachera le plus grand prix.

La gestion de ce dossier se fera dans le cadre de la nouvelle loi régissant le secteur de l'eau et de l'énergie. Celle-ci permet d'attirer de nouveaux investisseurs pour la réalisation des ouvrages de production et de transport d'énergie électrique, d'une part, et d'eau potable d'autre part. Par ailleurs, les zones rurales seront prises en compte dans un projet mené en partenariat avec la Banque Mondiale, dénommé « Accès aux services de base en milieu rural ».

A travers ce projet, le Gouvernement vise notamment à déployer les services d'eau et d'électricité aux populations situées à l'extérieur du périmètre concédé à la SEEG.

Au-delà de ces actions immédiates, il y a des programmations plus lourdes avec le même objectif, à la fois dans le secteur de l'eau et de l'électricité.

Dans le secteur de l'eau, le Gouvernement va s'employer surtout à mettre en œuvre le Schéma Directeur élaboré en mars 2016 pour le Grand Libreville, c'est à dire le regroupement des Communes de Libreville, d'OWENDO, d'AKANDA et de N'TOUM. Ce schéma prévoit le développement d'un projet ambitieux de construction d'une usine de production d'eau potable pouvant produire 140.000 m³/jour. C'est le projet N'TOUM 7. Cette usine sera approvisionnée en eau depuis Kango à travers une canalisation de diamètre DN1200, favorisant la mobilisation des eaux brutes du fleuve KOMO à KANGO.

Dans le secteur de l'énergie, l'objectif à long terme visé est d'atteindre une plus large couverture nationale. Actuellement, le taux de couverture est de 25% dans les zones rurales et 85% dans les zones urbaines. Pour y parvenir, nous avons une stratégie. Il nous faut aussi avoir une programmation qui tienne compte de nos capacités d'investissements.

La stratégie, c'est la mise en valeur de notre riche potentiel d'hydroélectricité encore aujourd'hui très peu exploité. Cette stratégie présente un double avantage : elle garantit une électricité à un coût socialement et économiquement acceptable ; elle garantit aussi une énergie propre.

Le contexte économique actuel ne permet pas de développer en même temps les nombreux projets identifiés. Le Gouvernement se dotera alors d'une démarche programmatique.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Comme vous le savez, la route est un facteur de développement économique, en même temps qu'elle participe au processus d'intégration politique et de brassage culturel des populations. Des efforts considérables ont été déployés ces dernières années pour rattraper le grand retard accusé dans le bitumage. Ils vont se poursuivre à un rythme soutenu, entre 2016 et 2020, avec la finalisation des tronçons routiers entamés et le bitumage de tronçons supplémentaires (soit 641 km en plus). Il s'agira également de lancer la construction de corridors d'autoroute Nord et Sud pour désenclaver Libreville; à l'exemple des 44 kilomètres de 2x2 voies reliant le Nord et le Sud de Libreville à la Route Nationale 1, au niveau du PK15.

Par ailleurs, le Gouvernement tient à la finalisation rapide des travaux d'extension du port d'Owendo, pour accroître ses capacités supplémentaires à hauteur de 13 millions de tonnes par an, ainsi que la mise en service du quai de débarquement pour la pêche industrielle.

Les acquis dans le secteur des mines sont indéniables, ainsi qu'en témoigne le complexe métallurgique de Moanda. Les principales actions à mener pour les quatre prochaines années ont déjà été identifiées.

Il nous faut doter la Société Équatoriale des Mines de moyens et de l'autonomie financière nécessaire lui permettant d'accélérer le développement des investissements dans le domaine.

De même, il importera d'aménager le pôle de Moanda-Franceville (aménagement urbain et habitat, routes, production et distribution d'électricité, plateforme logistique ferroviaire) pour améliorer la compétitivité de ce cluster minier et métallurgique.

Il faudra songer à ouvrir de nouveaux chantiers. Cela passe par la définition d'une stratégie efficace pour mobiliser les ressources nécessaires à la structuration et au développement des deux grands projets phares : BELINGA et MABOUMINE.

Dans le domaine de la transformation, le Gouvernement, à travers l'attribution des marchés publics, entend encourager l'innovation et l'usage des matériaux de construction locaux dans les travaux publics et les grandes opérations de promotion immobilière, afin d'augmenter la valeur ajoutée locale de l'industrie de métallurgie.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Le secteur de la forêt a connu ces dernières années de grandes transformations, consécutives à la décision d'interdiction d'exportation des grumes. Il faut poursuivre sa redynamisation, à travers plusieurs actions d'envergure.

Outre le soutien au développement du cluster du meuble de NKOK, il sera mis en place un système national de traçabilité du bois gabonais et une base de données pour le suivi des productions forestières et industrielles. Le processus d'homologation

FLEGT pour l'accès des produits gabonais au marché européen devra également être finalisé.

A terme, le Gouvernement travaille à la création de la bourse du bois, pour une meilleure promotion de l'investissement privé et mise en place d'un Domaine Industriel du Bois (DIB).

Le principal objectif attendu est de faire émerger de nombreuses PME dans la transformation du bois pour accroître fortement la rentabilité de ce secteur.

L'autre objectif stratégique visé par le Gouvernement est d'accélérer la professionnalisation du secteur par la formation.

Dans ce sens, l'Ecole des Métiers du Bois de Boué et l'Ecole Régionale des Eaux et Forêts de Makokou sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la sous-région d'Afrique Centrale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Le Gouvernement est animé par une volonté certaine de faire de l'Agriculture un secteur majeur dans la bataille pour l'emploi. Les estimations les moins optimistes situent à 20 000 emplois et auto-emplois agricoles, si les principales actions envisagées d'ici à 2020 sont parfaitement conduites.

C'est le cas de la consolidation du programme GRAINE et du PRODIAG phase 2. Elle requiert notamment le renforcement du patrimoine de semences végétales adaptées aux conditions éco-systémiques du Gabon, notamment pour les produits vivriers comme la banane et le manioc.

Tout comme il apparaît urgent de poursuivre l'aménagement des infrastructures de soutien à l'agriculture que sont les pistes rurales et réseaux d'irrigation, de libéraliser l'achat des produits de la filière café/cacao et d'aider les producteurs à s'organiser en coopératives.

Dans le cadre de la formation des acteurs intervenant dans le secteur, il s'impose à nous de restructurer l'Ecole Nationale du Développement Rural d'Oyem pour en faire une Ecole de référence dans les Métiers Agricoles. A l'instar de l'agriculture, le secteur de la pêche et de l'aquaculture demande une forte mobilisation aussi bien des pouvoirs publics que des opérateurs privés, en vue :

- du débarquement et de l'écoulement sur le marché national d'au moins 30% des captures de pêche des navires européens ;
- de l'augmentation de l'offre locale ;
- de la baisse du prix du poisson ; et
- de la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

En plus de la promotion de l'investissement dans l'aquaculture maritime et continentale, des espoirs légitimes sont permis avec la finalisation du quai de pêche industrielle d'OWENDO et le renforcement des capacités du Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL) pour le débarquement et la vente des produits de pêche artisanale.

Le constat qui s'impose dans le secteur du tourisme est que nos performances demeurent ici largement en deçà du potentiel réel

de notre pays.

Il s'agit pourtant d'un gisement pour la création de milliers d'emplois qualifiés et d'activités génératrices de revenus, en particulier dans les services touristiques, l'hôtellerie et la restauration.

S'il est de la responsabilité publique d'œuvrer à l'aménagement des Zones d'Intérêt Touristique (ZIT), leur promotion et leur valorisation nécessitent une forte implication de l'investissement privé, à travers notamment des PPP.

Des mesures incitatives seront prises dans ce sens.

L'objectif visé par le Gouvernement dans le secteur de l'économie et des infrastructures numériques est de faire du Gabon un pôle régional de l'économie numérique et de la communication. Cet objectif est à notre portée au regard des atouts dont nous disposons.

Les efforts sont à mener dans le sens de la réorganisation d'un cadre institutionnel efficace.

Il s'agit précisément :

- D'accélérer la délégation de services administratifs à des opérateurs privés en charge de dématérialiser et automatiser les processus ;
- Finaliser le processus de migration vers la Télévision Numérique Terrestre ;

- Créer et rendre opérationnel le Fonds de Développement de l'Economie Numérique (FODEM). Dans le domaine des infrastructures numériques, outre la poursuite du maillage du territoire en fibre optique, le Gouvernement entend finaliser la pose de la fibre optique du backbone terrestre, l'acquisition et l'exploitation d'un Datacenter ouvert au grand public.

L'Etat entend ainsi parvenir à la création de milliers d'emplois et activités génératrices de revenus, qui profiteront principalement aux jeunes.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

La revalorisation des secteurs hors pétrole s'impose comme une option stratégique incontournable. Pour préserver la résilience de notre croissance, nous avons besoin de réduire notre dépendance au pétrole.

Mais, pour autant, nous n'abandonnerons pas le pétrole. Pendant longtemps encore, le secteur pétrolier continuera de jouer un rôle déterminant dans notre économie. L'activité pétrolière continuera d'alimenter nos ressources budgétaires et aidera ainsi l'Etat à accroître son dispositif de justice sociale.

L'ambition de mon Gouvernement est donc de poursuivre la relance de la production pétrolière ainsi que l'œuvre d'optimisation des revenus des hydrocarbures et des industries connexes. Nous poursuivrons cette activité en nous assurant que les retombées sociales soient toujours aussi importantes que les retombées économiques.

Mon Gouvernement s'engage ensuite à lancer un ambitieux programme national pluriannuel de gabonisation de postes dans le secteur et d'encourager l'entrepreneuriat national dans la sous-traitance pétrolière.

Pour optimiser le rendement du secteur, nous nous attèlerons à développer le marché gazier avec la mise en place de nouvelles infrastructures de production.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Depuis bien des années, notre pays s'illustre positivement par son modèle de développement économique qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale.

Des avancées significatives ont été enregistrées jusqu'ici.

Le Gabon a mis en place un cadre légal qui garantit la protection et la gestion durable de l'environnement.

Son patrimoine naturel est mieux protégé. La sanctuarisation du territoire a été étendue aux écosystèmes marins. Nous nous sommes donnés les moyens de lutter contre les braconniers.

Mon Gouvernement s'engage à poursuivre cette politique.

Pour la période 2016-2020, les principales actions qui seront menées sont les suivantes :

- Opérationnalisation de la commission interministérielle de régulation des ressources naturelles et d'affectation du territoire ;
- Renforcement de la gouvernance de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), qui deviendra une Agence Nationale de Protection de la Nature ;
- Création effective et gestion des aires marines protégées ;
- Création du Fonds Gabonais pour la Protection de la Biodiversité.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Telles se dessinent les grandes lignes du Plan de Relance Economique que le Gouvernement adoptera très prochainement, bien sûr avec le concours de la représentation nationale. Le Gouvernement s'attachera à l'exécuter avec rigueur et détermination.

Cette détermination lui permettra de disposer le plus rapidement possible des leviers appropriés pour engager la bataille pour l'emploi.

La bataille pour l'emploi est de ce fait au cœur de notre action. Le Gouvernement doit en sortir victorieux pour que les Gabonaises et les Gabonais puissent vivre durablement dans la paix sociale. Des initiatives déjà prises dans ce sens vont être renforcées, en même temps que des efforts supplémentaires seront déployés.

Aujourd'hui, plusieurs personnes ne se retrouvent pas dans le corps social. D'autres encore sont menacées d'exclusion sociale.

Nous ne pouvons envisager le développement harmonieux du Gabon, la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations en l'absence d'un environnement de paix sociale.

Le dialogue social apparaît donc nécessaire. Cette approche guidera l'action du Gouvernement. Les partenaires sociaux seront consultés autant que possible, avant toute initiative majeure de l'Etat.

A suivre